

Rabat, le 21/04/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE N°6/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appui de l'AIEA pour la lutte contre la cécidite par la technique des insectes stériles

Dans le cadre du Programme de lutte intégrée contre la cécidite, par la technique des insectes stériles ou TIS, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) a organisé une visite de travail à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), à Vienne (Autriche) les 16 et 17 avril 2015, en vue de finaliser le projet d'appui de l'AIEA à ce programme. Ont pris part à cette visite de travail, M. Ahmed Bentouhami, Directeur Général de l'ONSSA, M. M'hamed Loultiti, Président de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine des Agrumes (Maroc Citrus) et M. Hro Abrou, Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Souss Massa Draa (ORMVA-SMD).

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de lutte contre la mouche méditerranéenne des fruits ou cécidite, mis en place par le Département de l'Agriculture, prévoit la création à Agadir, d'une unité de production de mâles stériles de cette mouche. La Technique de l'Insecte Stérile est une technique de lutte biologique qui permet la diminution des insectes ravageurs par le lâcher de mâles stériles. Ce concept qui a démontré son efficacité dans plusieurs pays (Brésil, Espagne, Afrique du Sud, etc.) est une méthode de lutte qui permet la réduction des pertes de production dues à la cécidite, diminue les traitements à base de produits chimiques et contribue à la sauvegarde de l'environnement. Il est à souligner que la mouche méditerranéenne des fruits pose un problème considérable aux productions fruitières, par les dégâts très importants qu'elle occasionne et les restrictions phytosanitaires imposées par certains pays, notamment pour les agrumes, tel le cas du marché russe.

Actuellement, l'objectif visé est la généralisation progressive de l'utilisation de la TIS sur tout le verger agrumicole national, d'où la nécessité de mettre en place une unité de production de mâles stériles. Cette unité nécessitera la mobilisation d'environ 50 Millions de Dh, répartis entre l'ONSSA, l'ORMVA-SMD et Maroc Citrus, conformément à la convention tripartite signée entre les 3 structures. Le démarrage de cette unité est prévu à la fin de l'année 2016.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537 67 65 54

GSM: 06 73 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.ma/onssa.com@gmail.com

Site web : www.onssa.gov.ma